

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS ( 26 ) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, MM. MELQUIOND, MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS ( 11 ) :

Mme RABUSSIÉ mandant a pour mandataire M. MEUNIER  
M. MAUDUIT mandant a pour mandataire M. ABELIN  
M. BAUDIN, mandant a pour mandataire M. PREHER  
Mme FARINEAU mandant a pour mandataire Mme LAVRARD  
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. DUMAS  
M. BEAUDEUX mandant a pour mandataire M. MIS  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme METAIS mandant a pour mandataire Mme MERY  
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSES ( 2 ) : M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN

Nelly CASSAN-FAUX a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Châtellerault – 26 bis rue de Colombiers  
Cession d'une parcelle au profit de Mme Solange BOUILLAULT**

*Le 28 juin 1994 la commune de Châtellerault a acquis la parcelle de terre cadastrée section DK n° 79 d'une contenance de 724 m<sup>2</sup> située sur l'emprise d'un emplacement réservé inscrit au plan d'occupation des sols de l'époque pour permettre de créer une voie de liaison entre la rue de la Brelandière et la rue Robert Gaillard. Cette opération a été abandonnée lors de l'approbation du plan local d'urbanisme en 2005. Jusqu'à présent, la commune a gardé cette réserve foncière dans son patrimoine immobilier. Aujourd'hui, la collectivité n'a plus aucun intérêt de conserver cette parcelle et a décidé de la mettre en vente.*

*Le propriétaire de la parcelle située au 28 rue de Colombiers a manifesté son désir d'acquérir la parcelle communale en vue d'y construire sa maison d'habitation.*

*Aussi, il est proposé au conseil municipal de céder au profit de Mme Solange BOUILLAULT la parcelle de terre cadastrée section DK n° 79 pour une contenance globale de 724 m<sup>2</sup>, moyennant une somme de vingt et un mille sept cent vingt euros (21 720 €), soit 30 €/m<sup>2</sup>.*

*Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette cession.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

**VU** l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 23 juin 2016**

**n° 18**

**page 2/2**

**VU** l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales, leur groupements et leurs établissements publics,

**VU** l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

**VU** l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

**VU** l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

**VU** l'avis du service de France Domaine en date du 14 janvier 2016,

**VU** la proposition écrite de Mme Solange BOUILLAULT reçue en mairie le 19 avril 2016 au prix de 30 €/m<sup>2</sup>,

**VU** la promesse d'achat signée le 27 mai 2016,

**CONSIDERANT** que la commune n'a reçu aucune autre offre de prix écrite,

**CONSIDERANT** que cette réserve foncière n'a plus d'intérêt pour la commune,

**CONSIDERANT** l'intérêt public d'une telle opération foncière,

\* \* \* \* \*

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de céder la parcelle de terre cadastrée section EL n° 79 pour une contenance globale de 724 m<sup>2</sup>, située 26 bis rue de Colombiers, à Châtellerault, au profit de Mme Solange BOUILLAULT domiciliée 28 rue de Colombiers à Châtellerault (86100), ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait solidairement, moyennant le prix de VINGT ET UN MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (21 720 €), soit 30 €/m<sup>2</sup>,

- d'habiliter l'acquéreur, ou toute personne morale ou physique qui s'y substituerait solidairement, à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur ladite parcelle de terre,

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique aux frais de l'acquéreur, qui s'y engage expressément, en l'étude de Me Jean-Claude MAGRÉ, notaire à Châtellerault.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

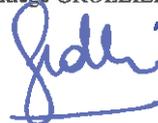
Publié à la mairie, le 30/06/16

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le 29/06/2016